



Mémoire de Vision Montréal

**sur l'implantation de centres de traitement
des matières organiques
dans le secteur est de l'île de Montréal**

Mémoire de Vision Montréal sur l'implantation de centres de traitement des matières organiques dans le secteur est de l'île de Montréal

C'est à titre d'élus de Vision Montréal et Opposition officielle au conseil de ville que nous désirons nous exprimer à propos de l'implantation de centres de traitement des matières organiques dans le secteur est.

Aussi, nous aborderons le dossier du traitement des matières organiques avec quatre préoccupations principales;

- ses conséquences pour la qualité de vie des citoyens que nous représentons;
- son potentiel pour le développement économique de l'Est de Montréal;
- les pressions que la mise en œuvre de ces infrastructures pourrait représenter sur les finances de nos arrondissements;
- le principe de l'équité territoriale.

I- Appui à la biométhanisation et au compostage comme gains au plan environnemental et économique

Nous voulons d'entrée de jeu indiquer que nous appuyons le recours au compostage et à la biométhanisation comme technologies permettant de disposer des matières organiques. Cependant, nous croyons que le recours à cette technologie doit absolument se faire dans le respect du principe d'équité territoriale.

L'un et l'autre constituent une avancée considérable par rapport aux pratiques antérieures. Nous prenons acte, qu'à terme, le déploiement des cinq infrastructures de traitement des matières organiques aura plusieurs effets bénéfiques pour l'agglomération de Montréal, les plus notables étant;

- la participation citoyenne aux collectes sélectives;
- l'élimination de l'enfouissement et les nuisances associées;
- la réduction de la distance et du nombre de camions pour le transport des matières organiques;
- la création de 40 nouveaux emplois;

- la production accrue de méthane et de compost.

Cependant, en dépit des effets positifs anticipés, nous manquerions à nos devoirs d'élus en ne signalant pas que la population dont nous sommes les porte-parole, est inquiète, quant à l'établissement des deux infrastructures projetées dans l'Est de Montréal, soit l'usine de biométhanisation d'une capacité de 60 000 tonnes/année et un centre pilote de prétraitement d'une capacité de 25 000 tonnes/année.

II- L'Est de Montréal et la gestion des matières organiques

Une lourde hypothèque environnementale

La méfiance et la suspicion de certains de nos concitoyens s'alimentent à la fois à l'histoire et à la géographie.

En effet, plusieurs personnes et organismes nous ont rappelé que le site de l'actuel projet Contrecoeur tout comme la Ville de Montréal-Est, ont passé bien près de devenir des lieux d'enfouissement des déchets.

Qui plus est, des données obtenues auprès de la Direction de l'environnement et du développement durable, Service du développement et des opérations, de la Ville de Montréal, nous ont permis d'apprendre les faits suivants, et nous les tenons pour significatifs dans la présente problématique;

- Il y a dans l'agglomération de Montréal 69 entreprises privées et publiques liées à la gestion des matières résiduelles.
- De ces 69 entreprises, 16 sont situées dans l'Est de Montréal, ce qui représente 23 % des entreprises liées à la gestion des matières résiduelles;
- Parmi ces 16 entreprises, figurent des joueurs importants de ce secteur industriel, qui par leurs activités, est-il besoin de le rappeler, peuvent causer des problèmes de circulation et dans certains cas de bruit et de pollution.

Les entreprises les plus importantes de l'Est de Montréal en matière de gestion des matières résiduelles sont ;

- **AIM** La compagnie américaine de fer et de métaux Inc.
récupération : Métaux ferreux, métaux non ferreux, déchiqueteur de carcasses d'automobiles.

- **Éconord** (Gestion environnemental Inc.) Groupe ERI
récupération : papier, carton, métaux ferreux, métaux non ferreux, plastiques, verre, matières compostables, produits animaliers, résidus, CRD, palettes de bois, sciures et copeaux de bois.
- **Lafarge**
récupération : résidus CRD, béton, béton bitumineux, agrégats de fondation;
recyclage : résidus CRD, béton, béton bitumineux, agrégats de fondation.
- **Carrière Demix**
Élimination : centres de la station d'épuration de Montréal

Cette situation étant, nous souhaitons formuler une première recommandation.

Nous proposons que trois mois après le dépôt de son rapport, l'Office de consultation publique exige de la Ville de Montréal, la publication d'un état de situation de l'industrie de la gestion des matières résiduelles dans l'agglomération de Montréal.

La disponibilité d'un état de situation par la Ville de Montréal permettrait de mieux comprendre la contribution des secteurs public et privé dans cette industrie.

De plus, elle permettrait de prendre la mesure de la dissémination de cette industrie, et de ses composantes sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Ces informations, une fois transmises au public, favoriseraient une meilleure acceptabilité sociale du projet. En effet, la diffusion de ces informations elle rassurerait nos concitoyens qui sont d'avis que l'Est de Montréal a fait un effort démesuré dans l'accueil de cette industrie par le passé.

Un cadre d'intervention pour l'avenir

Nous sommes d'avis que l'adhésion de nos concitoyens à la stratégie de gestion des matières résiduelles de la Ville de Montréal commande la mise en œuvre d'un cadre d'intervention qui sous-tend cinq engagements fermes;

1- Contingenter à 60 000 tonnes/année la capacité d'accueil du centre de biométhanisation

Cet engagement doit être mis en lien avec la conviction fort répandue de certains de nos concitoyens que la deuxième usine de biométhanisation de Lasalle pourrait ne jamais voir le jour.

En contingentant la capacité de traitement de l'usine Demix, cela aurait pour conséquence que les espaces disponibles utilisés par le SPVM (Service de police de la Ville de Montréal) ne servent jamais à des fins d'expansion de l'usine, et que, si jamais les coûts de réhabilitation du site de Lasalle étaient financièrement trop élevés, l'Est de Montréal ne pourrait servir de site alternatif de biométhanisation pour l'Ouest de l'île de Montréal.

2. Associer le centre de prétraitement à une chaire de recherche universitaire

À notre avis, une association entre le centre de prétraitement à une chaire de recherche universitaire, favoriserait l'acceptabilité sociale du projet. Nombreuses sont les personnes qui pensent qu'il est inéquitable sur le plan territorial que l'Est accueille deux infrastructures de traitement des matières organiques.

L'idée que les ordures ménagères, une fois que les cycles de la biométhanisation et du compostage sont effectués, puissent davantage être revalorisées est en soi méritoire.

En associant le centre de prétraitement à une chaire universitaire, celui-ci serait davantage valorisé ce qui contribuerait considérablement à son acceptabilité sociale.

Différentes chaires existent : la chaire de recherche du Canada en sciences de l'environnement, la chaire de recherche en environnement et biotechnologie, la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement, la Fondation Québécoise en environnement, etc.

Il ne nous appartient évidemment pas de déterminer le meilleur véhicule de recherche pour atteindre l'objectif visé, nous croyons cependant que l'Office devrait étudier sérieusement cette proposition.

3. S'assurer du caractère public des infrastructures à venir

Nous croyons pouvoir soutenir le point de vue selon lequel « la gouvernance » des infrastructures à créer est assortie d'un certain flou.

Pourtant sur le plan des politiques publiques les enjeux sont de taille, la construction des cinq infrastructures représente un investissement public de l'ordre de 215 millions dont 135 millions viennent des gouvernements.

Nous aurions souhaité que le plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014 soit plus explicite, en ce qui a trait à quatre problématiques;

- . Le mode de gestion des infrastructures à créer;
- . La répartition des responsabilités financières entre l'agglomération, la Ville centre et les arrondissements;

- . Les revenus anticipés pour la récupération d'énergie;
- . Les avantages et les inconvénients de confier l'opération de ces infrastructures au secteur privé par rapport à une gestion publique.

En ce qui nous concerne, nous croyons que l'Office doit s'assurer que la gestion de ces infrastructures ait un caractère public.

Un cadre réglementaire qui balise l'opération de ces infrastructures notamment au chapitre du bruit, des émanations toxiques, des relations avec les riverains de même qu'une reddition de compte devant les élus municipaux sont autant de garde-fou qui peuvent nous prémunir contre des dérives possibles.

4. Exiger un plan de circulation des camions qui soit respectueux des zones résidentielles

Nous n'avons eu de cesse depuis le début de notre présentation, de rappeler que le déploiement des deux infrastructures qui seront implantées dans l'Est de Montréal devra prendre en compte le caractère résidentiel de son milieu d'insertion élargi.

En clair, cela signifie que le camionnage résultant de l'opération de ces nouvelles activités ne saurait contribuer, de près ou de loin, à alourdir le flot de camions qui emprunteront la rue Sherbrooke est.

Nous avons été heureux d'apprendre que la moyenne journalière de camions additionnels se situait entre 44 et 88 camions selon la saison considérée.

Il nous semble sage de suggérer à l'Office que parallèlement aux modifications requises au règlement de zonage du plan d'urbanisme, un plan de camionnage qui indiquera les voies de déplacement autorisées pour les camions, soit déposé auprès des élus du Conseil de Ville.

Par cette mesure, nous voulons nous assurer que les camions qui se rendront ou qui quitteront le centre de prétraitement et l'usine de biométhanisation, demeureront le plus possible sur le réseau autoroutier supérieur.

5. Principe d'équité territoriale

Le 30 novembre 2011, une série de documents étaient versés sur le site internet de l'Office de consultation publique de Montréal.

Nous avons ainsi appris que le 12 octobre 2011, Aéroport de Montréal (ADM) communiquait clairement à la Ville de Montréal son refus d'implanter un centre de compostage sur le site de Montréal-Trudeau.

Ce refus était confirmé, sans équivoque, le 4 novembre à la Ville de Montréal et les 11 et 15 novembre à l'OCPM.

Les élus de Vision Montréal ont appuyé depuis le début l'implantation des infrastructures de traitement des matières organiques en exigeant que le principe d'équité territoriale soit respecté intégralement. Or, les informations que nous avons obtenues au sujet du refus d'ADM suscitent notre inquiétude, surtout lorsque l'on considère que la Ville de Montréal ne semble avoir prévu aucune alternative. Dans ce contexte, nous craignons que l'Ouest-de-l'île ne puisse contribuer à compter de 2015, et nous nous opposons à ce que le compostage prévu à Dorval puisse être transféré dans l'Est de Montréal.

Dans cet ordre d'idées, nous réitérons que le respect du principe d'équité territoriale constitue une condition *sine qua non* pour que nous donnions notre appui à l'implantation d'une usine de biométhanisation et d'un centre de prétraitement dans l'Est.

En conclusion,

Le déploiement de deux infrastructures de traitement des matières organiques est une bonne nouvelle à l'aune du développement durable et de la participation citoyenne.

Pour que cet enjeu soit accueilli positivement auprès des organismes, des citoyens et des leaders d'opinion, un certain nombre de gestes et d'engagements sont nécessaires.

Ces gestes et ces engagements peuvent se résumer autour de deux lignes de force;

- démontrer que l'Est de Montréal aura un rôle équilibré et mesuré dans la gestion des matières résiduelles;
- déployer tous les efforts nécessaires afin que les nouvelles activités soient respectueuses de la qualité de vie de nos concitoyens et représentent une valeur ajoutée sur le plan de la recherche environnementale;

Ces conditions réunies, la Ville de Montréal pourra compter sur les élus de Vision Montréal pour faire positivement la promotion de son nouveau cadre de gestion des matières résiduelles.